Est ce de la discrimination ,

Par Marine32

Bonjour,

Je suis assistante de direction depuis 18 ans dans la même société (métallurgie).

Société rachetée depuis 2 ans par un nouveau patron.

Le nouveau patron a modifié ma classification et mon barême unitéralement sur ma fiche de paie (ainsi que pour mes collègues) car la convention a changé et il nous a dit que la fiche de paie faisait foi (j'ai désormais un préavis de 2 mois contre 15 jours auparavant !)
par moment, il s'énerve particulièrement après moi (je suis la seule femme) et me demande de faire un travail en particulier et reviens sur son ordre quelques temps plus tard et me dit qu'il ne me l'a jamais demandé !!
au mois d'août, au dernier moment, il a décidé de fermer la société 2 semaines. Mes collègues et moi ayons déjà posé nos congés, il nous a dit que nous ferions des heures supplémentaires pour compenser ces deux semaines. Sauf qu'au retour, il a estimé que j'avais trop de congés et il m'a prélevé les deux semaines de fermeture sur mes congés!! Alors que mes collègues (à qui il restait moins de congés) feront des heures supplémentaires (même s'il n'y a pas de travail, on trouve toujours des choses à faire en atelier, dixit le patron). Je lui ai dit que ce n'était pas équitable vis-à-vis de moi et il m'a dit que la porte était ouverte si je n'étais pas contente.
enfin, je suis chargée de noter toutes les heures supplémentaires de mes collègues et moi-même sur un tableau en vue des paies sauf que pour moi, il vient de décider qu'il ne voulait plus voir d'heures apparaître car je fais de l'administratif et que si j'ai besoin pour un RDV médical, je peux prendre une demi-heure mais il ne veut pas que les heures apparaissent et il ne veut plus que je les cumule (contrairement à mes collègues)
nous sommes 10 : des collègues ont été augmenté, et moi non. Toutefois, il nous a donné 500 euros de prime pour l'année 2025
Ma question : son attitude est elle discriminatoire même si je ne peux pas le prouver ? Dois je demander une augmentation (j'ai peur de sa réaction) ?
Merci de votre aide !

Par jodelariege

Bonjour
C'est du harcèlement au travail et s'est réprimé Par la loi
Tapez"service public harcèlement au travail "et vous aurez exactement votre témoignage
Pour les ordres demandez les par écrit (ainsi il n'y aura pas de confusion)
Le chantage au licenciement est interdit aussi
Voyez avec la médecine du travail ou un représentant du personnel
Qoiqu"IL en soit soit vous quittez cet environnement toxique soit vous vous battez et restez ferme
Pourquoi avez-vous peur de lui demander une augmentation de salaire ? Il est violent ? Quelqu'un pourrait venir avec vous ?

Par Marine32

Merci de votre retour.
Je suis allée sur le site mais je n'ai aucune preuve car il fait en sorte de le faire sans témoin et à l'oral.
Heures supplémentaires : aucun écrit, il m'a juste dit qu'il ne voulait plus en voir apparaitre pour moi (car je suis administrative dixit)sur le tableau récapitulatif, il ne veut plus que je cumule mais par contre, 'je peux prendre une demi heure par ci, par là si besoin'. Mes collègues peuvent cumuler.
Même scénario pour mes congés prélevés, dit sans témoin.
J'avoue que son attitude est assez toxique et paradoxale.
Par contre, je lui ai demandé un 80 % il me l'a accordé depuis un an (je pense que ça l'arrange financièrement).
Il n'est pas violent mais très lunatique et je ne sais pas comment il peut prendre ma demande d'augmentation, j'avoue